

SMALTO

Société Anonyme

2, rue de Bassano
75116 Paris

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2014

SMALTO

Société Anonyme

2, rue de Bassano
75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2014

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SMALTO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6.1 de l'annexe aux états financiers consolidés relative aux litiges fiscaux en cours et qui précise les motifs ayant conduit la société à ne pas constituer de provision à ce titre.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, notamment pour ce qui concerne les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et les impôts différés selon les méthodes décrites dans les notes 2.2 2.3 et 3.1, 2.9 et 3.13 de l'annexe relatives aux règles et méthodes comptables applicables respectivement aux écarts d'acquisition, aux immobilisations incorporelles et aux impôts différés.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le groupe relatives à l'évaluation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et impôts différés et, sur la base des éléments disponibles à ce jour nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par le groupe au 31 mars 2014.

Votre groupe comptabilise des provisions pour dépréciation de ses stocks de marchandises et d'approvisionnements. Les modalités de détermination de ces provisions sont décrites dans la note 2.6 « Stocks » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été amenés à valider les méthodes de dépréciation utilisées et à vérifier leur correcte application.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de l'appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons notamment vérifié que l'annexe donne une information appropriée sur la situation du groupe au regard des procédures des contrôles fiscaux en cours.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 03 décembre 2014

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Albert AIDAN



**Etats financiers consolidés
Du Groupe SMALTO**

**Pour l'exercice clos
au 31 mars 2014**

Sommaire

• Compte de résultat consolidé	3
• Bilan consolidé	
➤ Actif	4
➤ Passif	5
• Tableau des flux de trésorerie consolidé	6
• Tableau de variation des capitaux propres consolidés	7
• Annexe consolidée	
Note 1 Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et evenements post-cloture	10
Note 1.1 Présentation du groupe et historique	10
Note 1.2 Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture des comptes.	11
Note 1.2.1 Faits marquants de l'exercice	11
Note 1.2.2 Evénements postérieurs au 31 mars 2014	12
Note 1.3 Organigramme et périmètre au 31 mars 2014.....	13
Note 1.3.1 Organigramme du groupe SMALTO au 31 mars 2014.....	13
Note 1.3.2 Périmètre de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2014.....	13
Note 2 Principes, REGLES ET METHODES comptables	14
Note 2.1 Méthodes de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2014.....	14
Note 2.1.1 Première consolidation.....	14
Note 2.1.2 Consolidation	15
Note 2.1.3 Conversion	15
Note 2.2 Ecart d'acquisition.....	15
Note 2.3 Immobilisations corporelles et incorporelles	16
Note 2.4 Immobilisations financières	17
Note 2.5 Créances clients et comptes rattachés	17
Note 2.6 Stocks	17
Note 2.7 Dépréciation d'actifs	17
Note 2.8 Disponibilités et Valeurs mobilières de placements	18
Note 2.9 Impôts différés.....	18
Note 2.10 Provisions	18
Note 2.11 Emprunts	18
Note 2.12 Chiffre d'affaires	19
Note 2.13 Résultat financier.....	19
Note 2.14 Résultat exceptionnel	19
Note 2.15 Résultat par action.....	19
Note 2.16 Droit individuel à la formation.....	19
Note 2.17 Crédit Impôt recherche.....	19
Note 2.18 Méthodes préférentielles	20
Note 3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN	20

Note 3.1 Immobilisations incorporelles	20
Note 3.2 Immobilisations corporelles	21
Note 3.3 Immobilisations financières	21
Note 3.4 Stocks et en-cours.....	21
Note 3.5 Valeurs mobilières de placements.....	22
Note 3.6 Créances et Dettes	22
Note 3.6.1 Créances	22
Note 3.7 Echéance des créances et des dettes	23
Note 3.7.1 Echéances des créances.....	23
Note 3.7.2 Echéances des dettes	23
Note 3.8 Comptes de régularisation.....	23
Note 3.8.1 Comptes de régularisation actifs	23
Note 3.8.2 Comptes de régularisation passifs.....	24
Note 3.9 Disponibilités et trésorerie nette.....	24
Note 3.10 Capitaux propres	24
Note 3.11 Provisions pour risques et charges	25
Note 3.12 Dettes financières	25
Note 3.13 Impôts différés.....	26
Note 3.13.1 Analyse de la charge d'impôt :.....	26
Note 3.13.2 Analyse des impôts différés au bilan :	26
Note 4 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	27
Note 4.1 Chiffre d'affaires	27
Note 4.2 Résultat d'exploitation	28
Note 4.3 Dotations et Reprises sur amortissement et provision d'exploitation	29
Note 4.4 Résultat financier.....	29
Note 4.5 Résultat exceptionnel	29
Note 4.6 Valeurs mobilières donnant accès au capital.....	30
Note 5 Effectif ET REMUNERATION DES DIRIGEANTS	31
Note 6 LITIGES.....	32
Note 6.1 Litiges fiscaux	32
Note 6.1.1 Luxury Distribution Cannes.....	32
Note 6.1.2 Francesco Smalto International.....	32
Note 6.2 Autres litiges	33
Note 7 ENGAGEMENTS HORS BILAN	33
Note 7.1 Engagements donnés	33
Note 7.2 Engagements reçus	33
Note 7.3 Entreprises Liées	34
Note 7.4 Autres engagements hors bilan	34
Note 7.4.1 Droit Individuel à la Formation (DIF).....	34

Compte de résultat consolidé

(en K€)		31/03/2014	31/03/2013
1) Chiffre d'affaires	Note (4.1)	20 348	25 357
2) Autres produits d'exploitation		550	2 113
3) Achats consommés		-9 603	-12 126
4) Charges de personnel		-6 074	-6 053
5) Autres charges d'exploitation		-6 422	-7 823
6) Impôts et taxes		-338	-349
7) Dotations aux amortissements et provisions	Note (4.3)	-1 819	-687
I - RESULTAT D'EXPLOITATION	Note (4.2)	-3 356	431
2) Produits financiers		59	112
3) Charges financières		-337	-413
II - RESULTAT FINANCIER	Note (4.4)	-278	-301
1) Produits exceptionnels		-58	114
2) Charges exceptionnelles		-101	-237
IV - RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note (4.5)	-159	-123
Impôts sur les bénéfices		0	0
Impôts différés		2	96
V - IMPOTS SUR LES RESULTATS		2	95
VI - RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		-3 794	-89
Amortissement écart d'acquisition		-144	-256
RESULTAT NET (Part du groupe)		-3 939	-345
Résultat par action			
	<i>Nombre d'action</i>	21 947 607	21 929 482
	<i>Résultat net par action</i>	-0.179	-0.016
Résultat dilué par action			
	<i>Nombre dilué d'action</i>	76 722 115	39 758 501
	<i>Résultat net dilué par action</i>	-0.050	-0.003

Bilan consolidé

(en Ke)

Actif	<i>Note</i>	MONTANTS BRUTS au 31/03/14	AMORT. & PROVISIONS au 31/03/14	MONTANTS Nets au 31/03/14	MONTANTS Nets au 31/03/13
Ecart d'acquisition	(3.1)	1 440	512	928	1 072
1) Concessions et brevets		966	523	443	470
2) Droit au bail		9 160		9 160	9 160
3) Autres immobilisations incorporelles		3 132		3 132	3 132
Immobilisations Incorporelles	(3.1)	13 257	523	12 734	12 761
1) Installations techniques		104	101	3	8
2) Autres immobilisations corporelles		4 629	4 220	408	542
3) Immobilisations corporelles en cours					32
Immobilisations corporelles	(3.2)	4 733	4 321	412	581
1) Autres immobilisations financières		457		457	455
Immobilisations Financières	(3.3)	457	0	457	455
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		19 887	5 357	14 530	14 870
1) Stocks Matières Premières		803	11	791	721
2) Stocks d'encours		58		58	95
3) Stocks de pdts interm.& finis		115		115	147
4) Stocks de marchandises		6 539	478	6 061	6 450
Stocks et encours	(3.4)	7 516	490	7 026	7 413
Clients et comptes rattachés	(3.6.1)	7 317	1 829	5 488	8 188
Créances clients et comptes rattachés		7 317	1 829	5 488	8 188
1) Créances fiscales et sociales	(3.6.1)	1 026		1 026	1 106
2) Débiteurs divers	(3.6.1)	751	5	746	669
3) Créances fiscales IS	(3.6.1)	485		485	486
4) Impôts différés actifs	(3.13)	6		6	4
5) Total comptes de régularisation actif	(3.8.1)	832		832	680
Autres créances et comptes de régularisation		3 101	5	3 096	2 944
1) Valeurs mobilières de placements		64	27	37	40
2) Disponibilités		1 039		1 039	4 034
Trésorerie	(3.9)	1 103	27	1 076	4 073
TOTAL ACTIF CIRCULANT		19 037	2 351	16 686	22 618
TOTAL ACTIF		38 924	7 707	31 217	37 488

Bilan consolidé

(en K€)

Passif	<i>Note</i>	MONTANTS au 31/03/2014	MONTANTS au 31/03/2013
1) Capital		2 195	4 386
2) Primes sur le capital		19 322	17 128
3) Réserves		-7 138	-6 792
4) Ecart conversion		-736	-737
CAPITAL ET RESERVES		13 643	13 984
RESULTAT DE L'EXERCICE		-3 939	-346
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3.10)	9 704	13 638
1) Provisions impôts différés	(3.13)	1 263	1 258
2) Provision pour risques & charges	(3.11)	632	425
PROVISIONS		1 894	1 683
1) Emprunts obligataires convertibles	(3.12)	9 339	9 042
2) Autres Dettes financières courantes	(3.12)	25	39
3) Concours bancaires courants	(3.9)	13	1 053
4) Total Intérêts courus non échus	(3.12)	203	211
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		9 580	10 344
1) Fournisseurs	(3.6.2)	7 998	10 097
2) Avances et acomptes reçus / com.	(3.6.2)	306	134
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		8 303	10 231
1) Dettes fiscales et sociales	(3.6.2)	1 711	1 550
2) Dettes diverses	(3.6.2)	0	18
3) Total comptes de régularisation passif	(3.8.2)	24	23
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION		1 736	1 591
TOTAL DETTES		19 619	22 167
TOTAL PASSIF		31 217	37 488

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(En K€)	31/03/2014	31/03/2013
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET	-3 939	-346
Part des minoritaires dans le résultat stés intégrées		
<i>Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i>		
Dotations aux Amortissements et provisions	751	660
Reprises des Amortissements et provisions	-77	-16
Plus et moins values de cession		
Impôts différés	2	96
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-3 263	395
Variation des frais financiers	-8	45
Variation nette exploitation	1 588	1 856
Var° de stock	387	-734
Var° des Créances d'exploit°	2 780	638
Var° des Dettes d'exploit°	-1 579	1 951
Variation nette hors exploitation	-430	-469
Var°des créances hors exploitation	-265	-3
Var°des dettes hors exploitation	28	202
Var°des comptes de liaison	-41	-240
Charges et produits constatés d'avance	-151	-428
Pertes & gains de change		
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 151	1 432
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-2 112	1 827
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaisst / acquisition immos incorporelles	-86	-175
Décaisst / acquisition immos corporelles	-41	-167
Encaisst / cession d'immos corp et incorp		
Décaisst / acquisition immos financières	-6	-37
Encaisst / cession immos financières	4	3
Tréso.nette /acquisitions & cessions de filiales		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-129	-376
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	3	355
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
Dividendes versés aux minoritaires		
Variation des autres fonds propres		
Encaissements provenant d'emprunts	296	2 417
Remboursement d'emprunts	-14	-516
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	285	2 257
VARIATION DE TRESORERIE	-1 956	3 707
Incidences des variations de taux de change	-1	0
TRESORERIE A L'OUVERTURE (1)	3 021	-687
Reclassement de trésorerie		
TRESORERIE A LA CLOTURE (1)	1 063	3 021

(1) La trésorerie est constituée au bilan des postes VMP et disponibilités de l'actif et des concours bancaires au passif.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Postes	Capital social	Primes sur le capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Ecart de conversion (1)	Capitaux Propres part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres consolidés
Valeurs au 31/03/2013	4 386	17 128	-6 792	-346	-737	13 638		13 638
Variation Capital	-2 191	2 194				3		3
Variation Ecart conversion					2	2		2
Résultat de l'exercice				-3 939		-3 939		-3 939
Mouvements / réserves conso			-346	346		0		0
Valeurs au 31/03/2014	2 195	19 322	-7 138	-3 939	-736	9 704		9 704

(1) Les écarts de conversion correspondent à la conversion des comptes de la filiale Suisse (FRANCESCO SMALTO (SUISSE) Sàrl) en monnaie de consolidation, au taux de clôture pour le bilan et taux moyen pour le compte de résultat.

Annexe

Groupe SMALTO

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES
AU 31 MARS 2014**

**NOTE 1 PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS
POST-CLOTURE**

Note 1.1 Présentation du groupe et historique

SMALTO a été constituée le 11 juillet 1986 par apport en numéraire en capital pour un montant de 5 000 euros.

SMALTO est spécialisée dans la création et la distribution de vêtements et d'accessoires pour hommes, avec un positionnement orienté haut de gamme.

L'exploitation de la marque Smalto est déclinée à travers les métiers suivants :

- **La couture** : les pièces d'habillement sont réalisées intégralement sur mesure par l'atelier Smalto à Paris.
- **Le prêt-à porter** : SMALTO commercialise deux lignes de prêt-à-porter :
 - Ligne 1 « haut de gamme », griffée «Smalto avec un positionnement « tailleur-créateur ».
 - Ligne 2, « plus mode » griffée « Smalto By ».
- **Les licences** : SMALTO accorde des contrats de licence de marque dans des domaines variés liés à la mode tels que le parfum, la lunetterie, la maroquinerie ou les accessoires.

La commercialisation française et internationale des produits de prêt à porter est réalisée soit au travers de points de vente exploités directement par SMALTO (4 actuellement), soit par le biais de contrat de distribution multimarque. SMALTO est très attachée à son image de marque ; c'est pourquoi le réseau de vente est très sélectif.

Il convient de préciser que la Société n'est pas contrainte à l'établissement de comptes consolidés dans la mesure où elle ne dépasse pas les seuils réglementaires.

Les comptes consolidés au 31 mars 2010 constituaient la 1^{ère} consolidation du groupe SMALTO.

La réalisation d'une consolidation est une volonté de la Direction Générale qui a souhaité anticiper cette éventuelle future obligation.

Note 1.2 Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture des comptes.

Note 1.2.1 Faits marquants de l'exercice

Note 1.2.1.1 Report en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

La Société a déposé, auprès du Président du Tribunal de Commerce de Paris, une requête en vue du report de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mars 2014. Dans son ordonnance rendue le 26 août 2014, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a autorisé la prorogation du délai d'approbation des comptes jusqu'au 30 novembre 2014. Etant donné que les comptes n'ont pas pu être arrêtés dans un délai légal, la Société a déposé, auprès du Président du Tribunal de Commerce de Paris une 2^{ème} requête en vue du report de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle jusqu'au 31 décembre 2014.

Note 1.2.1.2 Réduction du capital

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juillet 2013, le capital social de la Société a été réduit de la somme de 2 192 948,20 euros afin de le porter de 4 385 896,40 euros à 2 192 948,20 euros. La somme de 2 192 948,20 euros a été affectée au compte "prime d'émission".

Le capital social est fixé à la somme de 2 192 948,20 euros (Deux Millions Cent Quatre Vingt Douze Mille Neuf Cent Quarante Huit Euros et Vingt Centimes).

Il est divisé en 21 929 482 actions de 0,10 euro chacune, entièrement souscrites et libérées.

Cette réduction de capital a été réalisée par diminution du pair de chacune des 21 929 482 actions composant le capital social de la Société de 0.20 euro à 0.10 euro.

Note 1.2.1.3 Augmentation du capital

Suite aux décisions du Conseil d'Administration du 30 juillet 2013, le capital social a été porté de 2 192 948.20 euros à 2 193 760.70 euros.

Cette augmentation est due :

- A l'exercice de 81 250 BSA (code ISIN FR 0010649228) échéance 2 juillet 2018, donnant lieu à la création de 8 125 actions nouvelles et à une augmentation de capital social d'une somme de 812.50 euros.

Suite aux décisions du Conseil d'Administration du 20 septembre 2013, le capital social a été porté de 2 193 760.70 euros à 2 194 460.70 euros.

Cette augmentation est due :

- A l'exercice de 35 000 BSA (code ISIN FR 0010649228) échéance 2 juillet 2018, donnant lieu à la création de 7 000 actions nouvelles et à une augmentation de capital social d'une somme de 700.00 euros.

Suite aux décisions du Conseil d'Administration du 28 Février 2014, le capital social a été porté de 2 194 460.70 euros à 2 194 760.70 euros.

Cette augmentation est due :

- A l'exercice de 15 000 BSA (code ISIN FR 0010649228) échéance 2 juillet 2018, donnant lieu à la création de 3 000 actions nouvelles et à une augmentation de capital social d'une somme de 300.00 euros.

Note 1.2.1.4 Changement Président du Conseil d'Administration

Suite aux décisions du Conseil d'Administration du 7 février 2014, la nomination de Monsieur Bernard Flobert aux fonctions de Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Alain Duménil est actée.

Note 1.2.1.5 Regroupement des actions

Suite au Conseil d'Administration du 05 octobre 2011, il a été décidé de regrouper l'ensemble des actions composant le capital social de la Société par voie d'échange, à raison de une (1) action nouvelle, contre dix (10) actions anciennes. L'opération de regroupement s'est terminée le 25 octobre 2013. Les actions SMALTO formant rompus ont été vendues sur le marché le 28 octobre 2013 à un cours de 0,28 €.

Note 1.2.1.6 Soutien à la filiale Suisse

En date du 30 juin 2012, la société SMALTO a signé une convention de postposition avec sa filiale FRANCESCO SMALTO (SUISSE) Sàrl, les créances de SMALTO sur sa filiale seront remboursées après tout autre créancier à hauteur de la situation nette négative de FRANCESCO SMALTO (Suisse) Sàrl.

Note 1.2.1.7 Ecart d'acquisition FRANCESCO SMALTO (Suisse) Sàrl

Un protocole d'accord a été signé avec l'ancien propriétaire de FRANCESCO SMALTO (Suisse) Sàrl, mettant ainsi fin à toute demande éventuelle. Cette accord a eu pour impact la constatation d'un complément de prix de 1,4 M€ pour l'achat de la filiale Suisse. Ce complément de prix a été constaté en écart d'acquisition sur l'exercice 2010/2011.

Note 1.2.1.8 Rachat d'obligation convertibles

La SC PONTAULT DS a acheté 28 240 Obligations SMALTO pour un montant de 3,3 M€ de 2010 à 2012. Suite à des cessions de 2012 à 2013, la SC PONTAULT DS détient toujours à la clôture de l'exercice 5630 Obligations Smalto. Ces obligations ont fait l'objet d'une neutralisation dans les comptes consolidés, amenant à constater une baisse de la dette d'emprunt obligataire.

Note 1.2.2 Evénements postérieurs au 31 mars 2014

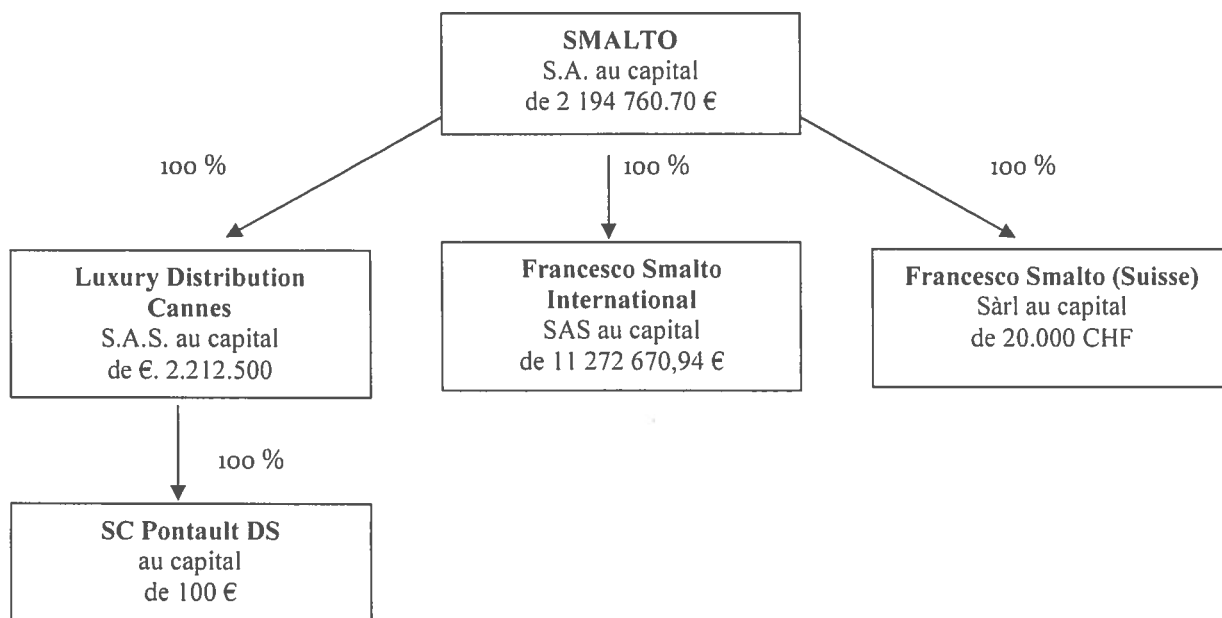
Note 1.2.2.1 Changement de Directeur Général

Suite aux décisions du Conseil d'Administration du 19 juin 2014, Monsieur Bernard Flobert est nommé aux fonctions de Directeur Général en remplacement de Monsieur Thierry Le Guenic avec cumul des fonctions de Président Directeur Général.

Suite à la démission de Monsieur Thierry Le Guenic de l'ensemble de ces mandats lors de ce Conseil d'Administration, il a été mis fin d'un commun accord au contrat qui liait la Société à Financière Amon (honoraires de Monsieur Thierry Le Guenic).

Note 1.3 Organigramme et périmètre au 31 mars 2014

Note 1.3.1 Organigramme du groupe SMALTO au 31 mars 2014



Note 1.3.2 Périmètre de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2014

Nom	31 mars 2014				31 mars 2013			
	Type contrôle (*)	Méthode conso (**)	% contrôle	% intérêts	Type contrôle (*)	Méthode conso (**)	% contrôle	% intérêts
Smalto	Consolidante				Consolidante			
Francesco Smalto International (FSI)	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100
Luxury distribution Cannes	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100
SC Pontault DS	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100
Francesco Smalto (Suisse) Sàrl	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100

(*) CE = Contrôle exclusif

(**) IG = Intégration globale

Nom	Forme sociale	N° Siren	Adresse	Pays
Smalto	S.A.	338 189 095	2 rue Bassano 75116 Paris	France
Francesco Smalto International (FSI)	S.A.S.	329 120 794	2 rue de Bassano 75116 Paris	France
Luxury distribution Cannes	S.A.S.	421 600 024	2, rue de Bassano 75116 Paris	France
SC Pontault DS	S.C.	449 260 595	2, rue de Bassano 75116 Paris	France
Francesco Smalto (Suisse) Sàrl	S.A.R.L.	CH-660-0185998-5	19 Quai du mont Blanc Genève	Suisse

NOTE 2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux dispositions du règlement CRC n°2005-10 du 3 novembre 2005 afférent à l'actualisation du règlement CRC n°99-02 du 29 avril 1999 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques. Les notes explicatives ci-après en sont partie intégrante.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour établir ces informations financières, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, incorporels et corporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel et des impôts différés.

En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, sans préjuger du résultat des actions engagées par la Direction pour accélérer le développement du Groupe, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Le compte de résultat et les cash-flow prévisionnels estimés sur les 12 prochains mois laissent apparaître une trésorerie positive, sur la base d'une exploitation en amélioration.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs ayant servi à l'établissement des comptes consolidés se résument comme suit :

Note 2.1 Méthodes de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2014

Note 2.1.1 Première consolidation

Le Groupe a choisi d'appliquer l'option prévue par le règlement 99-02 (section V) qui permet, par dérogation, de ne pas retraiter rétroactivement les écritures relatives aux opérations d'acquisitions-cessions qui sont réalisées antérieurement à l'ouverture de l'exercice de la première consolidation. Ce traitement s'applique à l'ensemble des opérations d'acquisitions-cessions antérieures au 1^{er} avril 2009. Les premiers comptes consolidés du Groupe ont été établis pour l'exercice clôturé au 31 mars 2010.

En l'absence des informations nécessaires, il n'avait pas pu être procédé, même partiellement, à la détermination rétroactive des écarts d'acquisition. Conformément aux dispositions du paragraphe 211 de la méthodologie relative aux comptes consolidés publiée par le Conseil National de la Comptabilité et approuvée

par arrêté ministériel du 9 décembre 1986, la différence entre la valeur comptable des titres chez la société consolidante et la part de capitaux propres de l'entreprise consolidée à laquelle ils correspondent à la date de l'établissement des premiers comptes consolidés, a été portée au passif du premier bilan consolidé, dans les réserves consolidées. Ce traitement a été appliqué à l'ensemble des opérations d'acquisitions-cessions antérieures au 1er avril 2009.

Note 2.1.2 Consolidation

Les sociétés dans lesquelles Smalto exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Les comptes réciproques et les opérations réalisées à l'intérieur du groupe entre les sociétés intégrées ont été éliminés. Lors de la réconciliation des comptes réciproques les écarts non significatifs ont été traités en alignant les montants sur la position du vendeur. Les marges internes sur stocks ont été éliminées sur la base d'un taux de marge interne fixé à 25 % pour l'ensemble du groupe.

Les résultats des sociétés acquises sont intégrés à partir de la date d'acquisition. Toutes les sociétés consolidées par le Groupe ont clôturé leurs comptes au 31 mars 2014, à l'exception de la société « SC Pontault DS » qui clôture ses comptes au 31/12/2013, pour laquelle une situation intermédiaire a été réalisée au 31 mars 2014.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Note 2.1.3 Conversion

Les éléments exprimés en devises étrangères sont convertis comme suit :

- les transactions en devises sont converties au taux de la date d'opération ;
- à la clôture de l'exercice, les soldes monétaires sont évalués au taux de clôture ;
- les pertes ou profits résultant de la conversion des transactions en devises sont inclus dans les comptes de résultat.

Les états financiers des filiales étrangères exprimés en devise locale sont convertis en euros de la façon suivante :

- Les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture ;
- Le compte de résultat des sociétés étrangères est converti au taux moyen annuel ;

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans le poste « écart de conversion » dans les capitaux propres.

Note 2.2 Ecart d'acquisition

L'écart de première consolidation représente la différence à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part des capitaux propres retraités des sociétés du groupe à l'exception de la société mère, la société consolidante. La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part de situation nette des sociétés concernées à la date d'acquisition, est ventilé entre écart d'évaluation et écart d'acquisition.

L'écart d'évaluation correspond aux plus-values latentes sur éléments d'actif immobilisé. Il est porté en augmentation desdits postes à 100 % pour les sociétés intégrées globalement et suivant le pourcentage de détention pour les sociétés intégrées proportionnellement.

La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écart d'acquisition » et est amortie sur la durée attendue de rentabilité des capitaux investis lors de l'opération.

Conformément aux dispositions du Règlement CRC 99-02 modifié, le groupe dispose d'une fenêtre d'affectation pour procéder à l'allocation de son écart de première consolidation : la période d'affectation du prix d'acquisition d'une société court en effet jusqu'à la date de clôture de l'exercice suivant l'opération.

Les écarts d'acquisition négatifs (Badwill) sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et font l'objet dans le cas où ils correspondraient à une prévision de pertes futures à une reprise par résultat étalée sur la durée des pertes prévues. Si l'évaluation des actifs ou des passifs identifiables a pour conséquence de faire apparaître un écart d'acquisition négatif, la constatation de ces écarts d'évaluation est limitée à due concurrence.

Les écarts d'acquisition doivent être soumis à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur cf note 2.6.

Note 2.3 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées :

- Des droits au bail qui sont évalués à leur coût historique (y compris frais d'acquisition), et font l'objet d'évaluations régulières auprès d'experts indépendants, et d'un calcul de valeur d'utilité par l'établissement d'actualisation de flux futurs de trésorerie estimés. Une valeur d'expertise et d'utilité inférieure aux montants inscrits dans les comptes entrainerait la constatation d'une provision.
- d'un fichier client assimilable à une part de marché. En effet, compte tenu du positionnement de Smalto dans le secteur du luxe pour hommes, les clients du fichier sont censés rester acquis à l'entreprise et peuvent être conservé par un entretien régulier. Le fichier s'apparente davantage à une part de marché et n'est donc pas amortissable. Par ailleurs, le fichier ne générant pas de flux de trésorerie largement indépendants de ceux de l'activité du point de vente, la valeur recouvrable de cet actif isolé ne peut être déterminée.

Les autres immobilisations incorporelles concernent les logiciels, la marque SMALTO pour la classe 3. Une dépréciation sur cette valeur est comptabilisée si la base de l'activité concernée se réduit et ne permet plus de générer des flux de trésorerie nets suffisants pour justifier la valeur comptable de l'actif incorporel.

Le groupe ne dispose d'aucun frais de développement dans ses comptes consolidés au 31 mars 2014.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations :

Nature	Mode	Durée probable d'utilisation
Concessions, brevets	Linéaire	1 à 3 ans
Outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel industriel	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements, aménagements installations	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport véhicules de tourisme	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
--------------------	----------	------------

Note 2.4 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les immobilisations financières sont principalement constituées de dépôts et cautionnements.

Note 2.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable estimée est inférieure à la valeur comptable. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision spécifique, déterminée au cas par cas, en fonction des garanties et des risques estimés.

Note 2.6 Stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au coût d'acquisition majoré des éventuels frais accessoires. Les stocks de produits en cours et de produits finis sont évalués au coût de revient usine, selon leur stade de fabrication à la date de clôture de l'exercice.

Des provisions sont constituées afin d'ajuster la valeur nette des stocks avec leur valeur vénale.

Les stocks présents sur les lieux de vente ainsi que les stocks résiduels présents destinés aux opérations de déstockages sont dépréciés conformément à la valeur théorique de réalisation des ventes en fonction des prix de vente historiques constatés sur l'exercice écoulé.

Note 2.7 Dépréciation d'actifs

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les éléments externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de la période ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Si les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de certains actifs.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par l'actif.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net de coûts de sortie.

La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession éventuelle. La société considère que la valeur d'usage correspond aux flux nets actualisés de trésorerie attendus. Ces deniers sont déterminés sur la base des données budgétaires.

Note 2.8 Disponibilités et Valeurs mobilières de placements

Les disponibilités et équivalents de disponibilités sont constitués des liquidités immédiatement disponibles et des placements à court terme, sans risque en capital, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition. Elles sont évaluées à leur coût historique ou à leur valeur de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cessions sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

Note 2.9 Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan selon la conception étendue pour tenir compte du décalage entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont ajustés, chaque année, en fonction des changements des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont pris en compte :

- Lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans le futur,
- à hauteur des passifs d'impôts différés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs restent récupérables.

Note 2.10 Provisions

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée conformément à la recommandation 2003-R01 du CNC.

Note 2.11 Emprunts

Le Groupe a émis un emprunt obligataire convertible. Celui-ci est enregistré pour sa valeur historique.

Des intérêts courus sont enregistrés pour la période intercalaire entre le paiement des intérêts et la clôture de l'exercice.

Les Obligations détenues en autocontrôle inscrites à l'actif dans les comptes sociaux de Pontault DS ont été neutralisées dans le poste d'emprunt dans les comptes consolidés.

Note 2.12 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété.

Les rabais, remises et ristournes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires.

Les produits de licences et les produits de détaxes sont intégrés en chiffre d'affaires.

Note 2.13 Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué du résultat sur opération de change, des produits de cessions de valeurs mobilières de placements, des intérêts d'emprunts, et des provisions pour dépréciation sur valeurs mobilières de placement.

Les intérêts reçus et à recevoir sont reconnus en produits financiers.

Note 2.14 Résultat exceptionnel

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est à dire ceux qui ne présentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

Note 2.15 Résultat par action

Le résultat par action non dilué est calculé selon les principes énoncés par l'avis n°27 de l'Ordre des Experts-Comptables.

Il est obtenu en divisant le résultat annuel consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital.

Les effets dilutifs liés à l'existence de bons de souscription d'actions et d'obligations convertibles sont pris en compte dans le calcul du résultat net par action diluée. En cas de perte, aucun résultat net par action diluée n'est calculé.

Note 2.16 Droit individuel à la formation

Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucune provision. Une mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de salariés.

Note 2.17 Crédit Impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt en France.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise.

Compte tenu du caractère définitivement acquis du crédit d'impôt recherche indépendamment de la situation fiscale du Groupe, il a été décidé de classer ce produit en autres produits d'exploitation.

Note 2.18 Méthodes préférentielles

Les méthodes préférentielles appliquées sont :

- La prise en compte des engagements de retraite et autres avantages au personnel,
- Le retraitement des contrats de location financement,
- La comptabilisation des écarts de conversion actifs et passifs en charges et produits de la période.

NOTE 3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

Note 3.1 Immobilisations incorporelles

L'analyse par nature et les variations d'immobilisations incorporelles et de leurs amortissements se présentent comme suit :

(En Ke)	Valeurs Brutes au 31/03/14	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs Nettes au 31/03/14	Valeurs Nettes au 31/03/13
Ecarts d'acquisition	1 440	512	928	1 072
Concessions, brevets, licences	966	523	443	470
Droit au bail	9 160		9 160	9 160
Autres actifs incorporels	3 132		3 132	3 132
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 257	523	12 734	12 761
Variations	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes	
31-mars-13	13 147	385	12 761	
Augmentations	111	138	-27	
Diminutions	1		1	
31-mars-14	13 257	523	12 734	

L'écart d'acquisition provient d'un complément de prix versé pour l'achat du compte courant de la société FRANCESCO SMALTO (Suisse) Sàrl. Il était amorti sur 20 ans. L'année dernière, la durée d'amortissement a été revue et dorénavant l'amortissement est sur 10 ans. Le test de valeur, reposant sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs, a été effectué sur la base d'un taux d'actualisation de 11,5%. Un test de sensibilité avec une variation de 1% à la hausse comme à la baisse a été réalisé.

Les droit au bail intègrent la boutique rue François 1^{er} pour 8.7 M€ et la boutique cour de l'Intendance à Bordeaux pour 0,4 M€. Les autres actifs incorporels pour 3, 1 M€ concernent le fichier client assimilable à une part de marché.

Note 3.2 Immobilisations corporelles

L'analyse par nature et les variations d'immobilisations corporelles et de leurs amortissements se présentent comme suit :

(En K€)	Valeurs Brutes au 31/03/14	Amortissements	Valeurs Nettes au 31/03/14	Valeurs Nettes au 31/03/13
Constructions	0	0	0	0
Installations tech, mat et outillages ind.	104	101	3	8
Immobilisations techniques en crédit-bail	23	14	10	15
Autres immobilisations corporelles	4 605	4 207	399	526
Immobilisations en cours				32
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 733	4 321	412	581

Variations	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
31-mars-13	4 718	4 136	581
Augmentations	47	185	-138
Diminutions	32		32
31-mars-14	4 733	4 321	411

Les immobilisations corporelles progressent de 47 K€ en valeur brute du fait de l'acquisition de matériel de bureau & mobiliers et d'agencements (32 K€), de matériel informatique (15 K€).

Note 3.3 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières concernent essentiellement des dépôts et cautionnement versés par Smalto (182 K€), FSI (146 K€), LDC (21 K€) et Francesco Smalto Suisse (108 K€) dans le cadre des locations immobilières.

Note 3.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours au 31 mars 2014 s'analysent comme suit :

(En Keuros)	Valeurs Brutes au 31/03/14	Dépréciation	Valeurs Nettes au 31/03/14	Valeurs Nettes au 31/03/13
Matières premières	803	11	791	721
En cours biens	58		58	95
Produits finis	115		115	147
Marchandises	6 539	478	6 061	6 450
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	7 516	490	7 026	7 413

Variation des provisions	Dépréciation au 31/03/2014	Dépréciation au 31/03/2013
Matières premières	11	5
Marchandises	478	560
TOTAL DEPRECIATIONS STOCKS ET EN-COURS	490	565

La société FSI détient la plus grande part du Stock du groupe à hauteur de 6.5 M€, soit 87 % du stock brut global au 31/03/2014. Le rajeunissement du stock continue.

Note 3.5 Valeurs mobilières de placements

(En Keuros)	Valeurs Brutes au 31/03/14	Dépréciation	Valeurs Nettes au 31/03/14	Valeurs Nettes au 31/03/13
SICAV	2	0	2	2
Actions	62	27	35	38
Valeurs mobilières de placement	64	27	37	40

Le Groupe dispose de titres d'autocontrôle, soit 97 896 titres regroupés acquis au cours moyen de 0,636 € pour une valeur totale de 62 K€. La dépréciation a été calculée sur la base du taux moyen du mois précédent la clôture.

Note 3.6 Créances et Dettes

Note 3.6.1 Créances

Les créances s'analysent comme suit au 31 mars 2014 :

(En K€)	Valeurs Brutes au 31/03/14	Dépréciation	Valeurs Nettes au 31/03/14	Valeurs Nettes au 31/03/13
Clients	7 317	1 829	5 488	8 188
TOTAL CREANCES CLIENTS	7 317	1 829	5 488	8 188
Créances sociales	8		8	10
Créances fiscales	1 019		1 019	1 096
Créances fiscales d'IS	485		485	486
Débiteurs divers	751	5	746	669
TOTAL AUTRES CREANCES	2 263	5	2 258	2 261

Hors comptes de régularisation et impôts différés à l'actif (IDA)

Les créances fiscales d'IS sont constituées du Carry Back de la société Baronet (364 K€) société ayant fait l'objet d'une TUP en 2008 au profit de FSI, et d'un crédit d'impôt recherche (CIR) (120 K€). Quant aux créances fiscales, elles sont constituées de TVA et de CICE. Cette créance de Carry back fait l'objet d'un nantissement par l'Administration Fiscale.

Note 3.6.2 Dettes

Groupe SMALTO – Etats financiers consolidés arrêtés au 31 mars 2014

(En K€)	Valeurs au 31/03/14	Valeurs au 31/03/13
Fournisseurs et comptes rattachés	7 998	10 097
Avances et acomptes reçus	306	134
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	8 303	10 231
Dettes sociales	1 078	1 155
Dettes fiscales	633	395
Comptes courants créditeurs		-1
Dettes diverses	0	18
TOTAL AUTRES DETTES	10 015	11 799

Hors comptes de régularisation et impôts différés au passif (IDP)

Les dettes fiscales sont constituées de TVA, CET et diverses taxes.

Note 3.7 Echéance des créances et des dettes

Note 3.7.1 Echéances des créances

Ventilation des créances selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance :

(En K€)	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total au 31/03/2014
Clients	7 317		7 317
TOTAL CREANCES CLIENTS	7 317	0	7 317
Créances sociales	8		8
Créances fiscales	1 019		1 019
Créances fiscales d'IS	121	364	485
Débiteurs divers	751		751
TOTAL AUTRES CREANCES	9 215	364	9 580

Hors comptes de régularisation et impôts différés actifs (IDA)

La créance de carry-back est à plus d'un an car elle a fait l'objet d'un nantissement par l'Administration Fiscale.

Note 3.7.2 Echéances des dettes

Ventilation des dettes selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance :

(En K€)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total au 31/03/2014
Fournisseurs et comptes rattachés	7 998			7 998
Avances et acomptes reçus	306			306
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	8 303			8 303
Dettes sociales	1 078			1 078
Dettes fiscales	633			633
TOTAL AUTRES DETTES	10 015			10 015

Hors comptes de régularisation et impôts différés passifs (IDP)

Note 3.8 Comptes de régularisation

Note 3.8.1 Comptes de régularisation actifs

Au 31 mars 2014, les charges constatées d'avance se présentent ainsi :

Groupe SMALTO – Etats financiers consolidés arrêtés au 31 mars 2014

(En K€)	Valeurs au 31/03/14	Valeurs au 31/03/13
ACTIF		
Charges constatées d'avance	832	680
TOTAL Comptes de régularisation actif	832	680

Les charges constatées d'avances sont des charges d'exploitation pour l'intégralité des valeurs constatées.

Note 3.8.2 Comptes de régularisation passifs

Au 31 mars 2014, les produits constatés d'avance ressortent à :

(En K€)	Valeurs au 31/03/14	Valeurs au 31/03/13
PASSIF		
Produits constatés d'avance	24	23
TOTAL Comptes de régularisation passif	24	23

Les produits constatés d'avances sont des produits d'exploitation pour l'intégralité des valeurs constatées.

Note 3.9 Disponibilités et trésorerie nette

Au 31 mars 2014, la trésorerie nette se présente ainsi :

(En K€)	Valeurs au 31/03/14	Valeurs au 31/03/13
Valeurs mobilières de placement	37	40
Disponibilités	1 039	4 034
Concours bancaires courants (1)	-13	-1 053
TOTAL Trésorerie nette	1 063	3 021

(2) Moyens de paiements émis non débités, la Société ne disposant plus de facilités de caisse.

Note 3.10 Capitaux propres

Au 31 mars 2014, le capital social se présente ainsi (en milliers d'euro) :

Capital social	2 195
Nombre d'actions	21 947 607
Valeur nominale (regroupement)	0.10

Le capital social de la société mère du groupe SMALTO est passé de 4385.9 K€ au 31 mars 2013 à 2 194.7 K€ au 31 mars 2014 par diminution du pair de chaque action de 0.20 euro à 0.10 euro. La réduction de capital a été affectée au poste Prime d'émission. (Note 1.2.1.1 et 1.2.1.2)

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 mars 2014 se trouve avec les états financiers.

Note 3.11 Provisions pour risques et charges

(En Keuros)	A Nouveau au 31/03/2013	Augmen- tation	Reprises Utilisées	Reprises non Utilisées	Solde au 31/03/2014
Prov. autres risques	169	275		-15	429
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	256	8	-61		203
TOTAL Provisions pour risques et charges	425	283	-61	-15	632

Les «provisions autres risques » sont relatives aux risques prud'homaux, à des litiges commerciaux avec des fournisseurs et au risque de non recouvrement d'une créance.

Les litiges ne faisant pas l'objet de provisions sont expliqués en Note 6.

Les indemnités de départ à la retraite évaluées au 31 mars 2014 sont d'un montant de 203 K€ et sont calculées selon la méthode prospective et sur la base des hypothèses suivantes :

Population concernée :

- Ensemble de la population présente à la clôture
- Eliminée : toute personne dont le départ était prévu, même si non effectif à la clôture

Rémunération :

La rémunération annuelle sur l'exercice, prorata temporis, de chaque membre du personnel est retenue. Cette dernière est ensuite divisée par 12 pour déterminer le salaire mensuel de base retenu dans le calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

Charges sociales :

Le taux de charges sociales appliqué est celui constaté sur l'exercice précédent.

Calcul de l'indemnité de départ en retraite. Le calcul effectué résulte :

- de l'application de la convention collective de la couture parisienne ;
- de l'ancienneté de l'employé au départ en retraite à 65 ans ;
- du salaire mensuel chargé décrit plus haut.

Autres hypothèses :

- Taux de projection à 2% (variation salariale) ;
- Taux d'actualisation à 3,94% (OAT 10 ans + prime de risque 0.25%);
Table de mortalité année 2005 ;
- Taux de rotation du personnel moyen constaté sur les quatre dernières années pour chaque entité intégrées dans les comptes consolidés.

Note 3.12 Dettes financières

Groupe SMALTO – Etats financiers consolidés arrêtés au 31 mars 2014

(En K€)	Valeurs au 31/03/14	Valeurs au 31/03/13
Emprunts obligataires convertibles (1)	9 339	9 042
Dettes financières diverses	2	2
Dettes financières Crédit Bail (2)	23	37
Total Intérêts courus non échus	203	211
Concours bancaires courants	13	1 053
TOTAL Emprunts et dettes financières	9 580	10 344

Variations	Valeurs Brutes
31-mars-13	10 344
Augmentations	296
Diminutions	-1 061
Variations de périmètre et écarts de change	
31-mars-14	9 580

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires convertibles		9 339		9 339
Dettes financières diverses	2			2
Dettes financières Crédit Bail		23		23
Total Intérêts courus non échus	203			203
Concours bancaires courants	13			13
TOTAL Emprunts et dettes financières	218	9 361		9 580

(1) L'augmentation du montant de l'emprunt obligataire correspond aux ventes d'Obligations (296 K€) par SC Pontault DS en décembre 2013, donnant lieu à l'élimination de l'actif et du passif correspondant en consolidation. Le 2 juillet 2013, les échéances des OC ont été prorogés pour 5 ans jusqu'au 2 juillet 2018 (cf note 4.6).

(2) Le Crédit-Bail porte sur l'évolution du système d'information du Groupe Smalto.

Note 3.13 Impôts différés

Note 3.13.1 Analyse de la charge d'impôt :

(en K€)	31/03/2014	31/03/2013
Impôt courant	0	0
Impôts différés	2	96
Charge effective d'impôt	2	96

Note 3.13.2 Analyse des impôts différés au bilan :

En K€	31/03/2014	31/03/2013
Impôts différés actifs		
A Nouveau	1 625	1 738
Variation	-15	-114
Ecart de conversion		
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIF	1 610	1 625
Impôts différés Passifs		
A Nouveau	2 502	2 502
Variation	0	0
Ecart de conversion		
TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIF	2 502	2 502

Une activation des déficits reportables de la société F.S.I. a été effectuée en 2010/2011 sur la base de la signature d'un contrat de distribution et licence avec notre partenaire chinois historique.

Les déficits reportables des sociétés Francesco Smalto (Suisse) Sàrl (5 933 K€), Luxury Distribution Cannes (786 K€) et SMALTO (7 296 K€) n'ont pas été activés du fait de l'absence d'éléments économiques nouveaux sur ces entités.

Les principaux impôts différés sont constatés sur FSI :

- un impôt différé passif de 2 502 K€ sur la plus-value latente d'un incorporel identifié,
- un impôt différé actif initial de 1 941 K€ correspondant à l'activation des déficits reportables.

NOTE 4 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Note 4.1 Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires du Groupe Smalto se décompose en 3 pôles distincts :

- Le Retail est porté par les 4 magasins en propre (François 1er, Bordeaux, Cannes et Genève),
- Le Négoce est la vente de marchandises à des multimarques, des franchises et des corners,
- La Couture est la fabrication de pièces mesures dans son atelier de confection.

L'analyse du chiffre d'affaires est la suivante :

(en Keuro)	Valeurs au 31/03/14	Valeurs au 31/03/13	Evolution en %
1) Négoce	8 228	9 002	-9%
2) Retail	6 662	6 856	-3%
3) Couture	3 966	8 347	-52%
4) Autre	1 496	1 152	30%
I - CHIFFRE D'AFFAIRES	20 348	25 357	-20%

Le Chiffre d'affaires Autre porte essentiellement sur les produits de licences.

Dans le cadre de la consolidation, le traitement du Chiffre d'affaires des corners a été uniformisé. Ainsi le Chiffre d'affaire réalisé dans l'enseigne des Galeries Lafayette a été reconnu en brut (impact 856 K€ en Négoce). Le poste commission a également été augmenté de ce même montant.

Le Chiffre d'affaires de la société a reculé de 20 %.

Le Retail est en baisse de 3% avec des situations constatées (hausse sur les magasins de Paris et de Bordeaux et baisse pour les magasins de Cannes et de Genève).

L'activité Couture présente une baisse de 52%.

L'essentiel du recul provient de l'activité Couture (-4.3 M€) en raison de la non reconduction de ventes spéciales sur l'exercice.

Quant au Négoce son évolution est la suivante sur 1 an :

(en Keuro)	Valeurs au 31/03/14	Valeurs au 31/03/13	Evolution en %
Négoce International	3 914	4 605	-15%
Négoce France	4 314	4 398	-2%
Total Négoce	8 228	9 002	-9%

Le Négoce recule de 9% (-0.8 M€) en raison principalement d'un effet déstockage post ouverture de nouveaux franchisés en Chine et de l'érosion du marché multimarque français (hors impact Galeries Lafayette pour 856 K€).

L'évolution du Négoce international hors France par zone géographique est la suivante :

(en Keuro)	Valeurs au 31/03/14	Valeurs au 31/03/13	Evolution en %
Afrique	536	307	75%
Asie	1 196	1 677	-29%
Europe de l'Est	1 601	1 656	-3%
Moyen Orient	541	825	-34%
Europe de l'Ouest	40	141	-72%
	3 914	4 605	-15%

Les produits liés aux licences ont augmenté de près de 50% notamment sous l'impact de la licence chinoise (1 M€ sur l'exercice).

Note 4.2 Résultat d'exploitation

(en K€)	Valeurs au 31/03/2014	Valeurs au 31/03/2013
1) Ventes de marchandises	16 014	21 225
2) Ventes de produits	2 715	2 980
4) Ventes de services	1 619	1 152
I - CHIFFRE D'AFFAIRES	20 348	25 357
1) Production stockée	-69	-48
3) Subventions	5	123
4) Reprises amortissements et provisions	343	1 635
5) Autres produits d'exploitation (dont transferts de	272	403
II - TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	20 898	27 470
1) Achats de marchandises	-7 714	-11 418
2) Achats de matières	-1 042	-923
3) Variation de stocks	-393	721
4) Achats de sous-traitance	-305	-334
5) Achats non stockés, Matériel et Fournit.	-149	-172
III - ACHATS	-9 603	-12 126
1) Autres achats et charges externes	-4 277	-4 340
2) Impôts et taxes	-338	-349
3) Charges de personnel	-6 074	-6 053
4) Dotation aux amortiss. et provisions	-1 819	-687
5) Autres charges d'exploitation	-75	-1 391
6) Autres services extérieurs	-2 070	-2 092
IV - TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-24 255	-27 039
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 357	431

Note 4.3 Dotations et Reprises sur amortissement et provision d'exploitation

(En K€)	Valeurs au 31/03/14	Valeurs au 31/03/13
Total dotation aux amortissements	323	291
Total dotation aux provisions (1)	1 496	396
TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORT & PROV	1 819	687
Total des reprises sur immos		
Total des reprises de provisions (2)	343	1 635
TOTAL DES REPRISES DE PROV ET AMORT	343	1 635
Total	1 476	-948

(1) dont dotations pour dépréciation des stocks (213 K€), pour dépréciations des clients (1 007 K€) et pour risques prud'homaux (146 K€) et sur litiges avec des fournisseurs (129 K€).

(2) dont reprises pour dépréciation stock (296 K€), pour dépréciations des clients (31 K€), pour risques prud'homaux (15 K€).

Note 4.4 Résultat financier

(En K€)	Valeurs au 31/03/14	Valeurs au 31/03/13
Revenus des autres créances et VMP	15	17
Gains de change	1	5
Intérêts et autres produits financiers	41	89
Produits nets sur cession de VMP		2 417
Reprise sur provision financière	3	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	59	2 529
Dotation aux prov. & amort. financiers	-5	-25
Intérêts et charges financiers (1)	-323	-334
Pertes de change	-11	-52
Charges nettes sur cession de VMP		-2 417
Autres charges financières	1	-3
TOTAL CHARGES FINANCIERES	-337	-2 829
RESULTAT FINANCIER	-278	-301

(1) comprenant le montant des charges d'intérêts des obligations convertibles s'élevant à 300 K€ en 2014 comme en 2013.

Note 4.5 Résultat exceptionnel

(En K€)	Valeurs au 31/03/14	Valeurs au 31/03/13
Autres produits exceptionnels	10	114
Reprise provisions pour risques et charges (1)	61	
Transfert de charges exceptionnelles (2)	-129	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	-58	114
Charges sur opération de gestion (3)	-92	-153
Charges sur opération de capital		
Doations amortissements et provisions except. (1)	-8	-84
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-101	-237
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-159	-123

(1) Indemnités de départ en retraite

(2) sur différentiel entre le plafond d'assurance perçu et le produit qui avait été estimé sur un dégât des eaux

(3) dont 39 K€ au titre du départ de la Directrice développement et dont 33 K€ sur le litige avec la société Amazing

Note 4.6 Valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a acté :

- En onzième résolution d'assemblée, l'émission l'attribution de 83 333 obligations convertibles en action nouvelles. En cas de conversion, chaque obligation donnera droit à 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.02 euro.
- En douzième résolution d'assemblée, l'attribution de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donne droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. Le prix d'exercice des BSA a été fixé à 0.02 euro et la durée d'exercice a été fixée à cinq ans.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des titulaires de Bons de Souscription du 2 juillet 2013, il a été décidé :

D'approuver la prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA du 2 juillet 2013 au 2 juillet 2018 inclus ;

D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification de la parité d'exercice des BSA qui est dorénavant d'une action nouvelle de la Société pour cinq BSA au lieu d'une action nouvelle de la Société pour dix BSA ;

D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification du prix d'exercice des BSA qui est dorénavant de 0.10 euro par action nouvelle au lieu de 0.20 euro par action nouvelle.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Obligataires du 2 juillet 2013, il a été décidé :

La prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans à compter du 24 juillet 2008, soit le 24 juillet 2013, pour la porter à 10 ans, soit le 24 juillet 2018 ;

De constater la prorogation de la durée de la période de souscription des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2018, soit le 17 juillet 2018 ;

D'approuver la modification de la parité de conversion des OC qui est dorénavant de 440 actions nouvelles pour 1 OC au lieu et place de 100 actions nouvelles pour 1 OC.

Le nombre d'actions total en cas d'exercice et ou conversion de la totalité des BSA et des obligations est ainsi de :

- Nombre d'actions existantes à la clôture : 21 947 607

- Nombre d'actions au titre des obligations : 34 189 320 (5 630 obligations sont détenues par la SC Pontault DS) à 0.10 euro l'action,
- Nombre d'actions au titre des BSA : 20 585 188 (en tenant compte de 1 658 060 BSA déjà exercés à fin mars 2014) à 0.10 euro l'action,
- Soit un total de 76 722 115 actions à 0.10 euro.

Le résultat net recalculé sur la base de la conversion des obligations et des BSA serait alors de :

- Résultat net de l'exercice : - 3 938.9 K€.
- Réintégration des charges d'intérêts sur les obligations nette d'impôts : 251 K€.
- Soit un résultat net recalculé hors impact des obligations de - 3 688.9 K€.

Le résultat par action dilué s'élève à - 0.05 euro pour 76 722 115 actions

NOTE 5 EFFECTIF ET REMUNERATION DES DIRIGEANTS

- A périmètre constant, l'évolution de l'effectif moyen du Groupe s'analyse comme suit :

Entités	31/03/2014	31/03/2013
Smalto	6	8
FSI	95	97
Luxury Distribution Cannes	4	4
Francesco Smalto (Suisse) Sàrl	2	3
SC Pontault DS	0	0
Effectif moyen groupe	107	112

La société Financière AMON représentée par M. Thierry LE GUENIC (DG de la société SMALTO) a conclu un contrat de prestation de service en date du 28 août 2008 avec la société SMALTO et d'un avenant signé le 04/01/2010. (Note 1.2.2.1)

La société Financière AMON représentée par M. Thierry LE GUENIC (DG de la société SMALTO) a conclu un contrat de prestation de service en date du 23 mars 2010 avec la société FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL. (Note 1.2.2.1)

Mme Elisabeth BAUR a perçu au titre de l'exercice 2013-2014 une rémunération au titre de son contrat de travail sur la société FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL jusqu'au 31 juillet 2013.

La société INGENIERIE représentée par M. Patrick ENGLER (Administrateur de la société SMALTO) a conclu un contrat de prestation de service en date du 23 mars 2010 avec la société FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL.

Au titre des contrats ou salaires les mandataires sociaux ont perçu 365 K€.

Il n'existe pas de contrat de retraite particulier et dédié aux membres de la Direction Générale.

Il n'existe pas de transactions avec les parties liées qui ne sont pas conclues à des conditions normales du marché.

NOTE 6 LITIGES

Note 6.1. Litiges fiscaux

Note 6.1.1. Luxury Distribution Cannes

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal couvrant la période du 01/01/2002 au 31/03/2006 notifié en date du 16 mai 2007. Suite à la commission départementale du 14 avril 2009, celle-ci ayant accepté certains arguments de notre société, l'administration fiscale a maintenu une proposition de rectification concernant l'impôt sur les sociétés pour un montant en droit, intérêts, majorations et amendes de 1 695 K€ et au titre de la TVA pour un montant en droit, intérêts, majorations et amendes de 397 K€.

Le sujet majeur de la proposition de rectification est une insuffisance de marge réalisée par la société. L'administration constate une amende (100%) sur la marge insuffisante réalisée avec les clients de la boutique, considérant que ceux-ci ont bénéficié d'une distribution de dividende sans qu'ils soient nominativement désignés.

En octobre 2013, la société a obtenu des dégrèvements de 255 K€ en matière d'IS et de 5,5 K€ en matière de TVA.

Au 31 mars 2014, les conséquences financières globales de ce redressement pour lequel la procédure est toujours en cours s'élèvent à 1 438,3 K€ au titre de l'impôt sur les sociétés et 392,1 K€ au titre de la TVA. Au taux de 0.4% par mois, les intérêts au titre de ces redressements s'élèveraient à 373 K€.

Sur la base des premiers dégrèvements déjà obtenus, la Société, assistée du cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre, a initié des procédures contentieuses (requête devant le TA de Nice). Sur cette base, elle estime avoir une issue favorable et n'a donc pas enregistré de provision les concernant.

Note 6.1.2. Francesco Smalto International

La société Baronet qui a donné lieu à une Transmission Universelle de Patrimoine au profit de FSI a fait l'objet d'un contrôle fiscal couvrant la période du 01/02/2001 au 30/04/2005.

Dans une proposition de rectification adressée le 22 décembre 2005 et portant principalement sur la déductibilité de certaines charges intragroupe ainsi qu'une contestation de l'application régime mère-fille, le montant des redressements en droits et intérêts sur le bénéfice imposable à l'impôt sur les sociétés s'établissait initialement à 1 248.4 K€. Cette proposition de rectification comprenait par ailleurs également un redressement de TVA pour un montant en droits et intérêts de 595.1 K€..

Deux jugements du 27 janvier 2011 ont été rendus par le Tribunal Administratif de Paris déboutant votre société. Il a été formé appel de cette décision en date du 28 mars 2011.

Ces propositions de rectification ont notamment remis en cause le principe de non-taxation des dividendes dans le cadre du régime mère-fille, et donc le droit de faire bénéficier les dividendes perçus du régime des sociétés mères.

Cette position se traduit par une double imposition des mêmes bénéfices d'une société. Cette situation appelle tout d'abord critiques, dans l'espace de l'Union européenne, et sera ainsi soumise, si l'administration fiscale devait maintenir ses positions, à la censure de la Cour de Justice de l'Union européenne.

l'administration fiscale de ses prétentions à remettre en cause sur le fondement de l'abus de droit des opérations financières faisant intervenir des distributions de dividendes dans des conditions très proches de celles remises en cause par l'administration dans les dossiers du Groupe).

Compte tenu de deux dégrèvements accordés par l'administration fiscale en date du 15/05/2008 et du 24/03/2014, la totalité des redressements de TVA a été abandonnée soit 595.1 K€, notamment au sujet des refacturations intragroupe qui ont pu être justifiées.

Au 31 mars 2014, les conséquences financières globales des demandes de redressements encore en cours s'élèvent à 1 248.4 K€. Au taux de 0.4% par mois, les intérêts au titre de ces redressements s'élèveraient à 409.8 K€.

Sur la base des premiers dégrèvements obtenus notamment en matière de TVA, la Société est confiante de la suite favorable pour elle de la procédure judiciaire résiduelle.

Elle a initié, assisté du cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre, des procédures contentieuses pour lesquelles elle estime avoir une issue favorable et n'a donc pas enregistré de provision les concernant.

Autres 6.2. litiges

Note 6.2.1. Révocation d'un administrateur Smalto

Après avoir tenté en vain de faire constater qu'il était salarié de la société Smalto, en avoir été débouté par Conseil de Prud'hommes le 21 décembre 2011, avoir formé contredit hors délai devant la Cour d'appel, un ancien mandataire social de la Société demande aujourd'hui au Tribunal de commerce de Paris de dire qu'il aurait été révoqué de manière vexatoire et sans juste motifs de ses fonctions de dirigeant.

Ses demandes s'élèvent à la somme globale d'environ 430 k€.

La procédure est en cours ; une audience est prévue le 27 novembre 2014 pour désignation d'un juge rapporteur.

Par ailleurs, la Société a assigné cet ancien mandataire en mars 2014 devant le tribunal de commerce de Paris afin de le voir condamné au versement de la somme de 785 K€ en réparation du préjudice résultant des fautes de gestion qu'il a commises. La prochaine audience est le 27 novembre 2014 pour nos conclusions.

NOTE 7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 7.1. Engagements donnés

Francesco Smalto International a mis en nantissement son fonds de commerce situé au 44, rue François 1^{er} à Paris au profit du trésor public, à hauteur de 2.212 K€, au titre du redressement dans le cadre du contrôle fiscal de la société Baronet ayant bénéficié d'une TUP le 31 mars 2008 avec effet comptable au 4/04/2008 dans la société FSI.

Une inscription de privilège au profit du Trésor a été notifiée le 19 octobre 2010 pour 2 091 K€ au titre du litige fiscal Luxury Distribution Cannes.

En date du 16 septembre 2010 un acte de caution solidaire a été signé au profit du bailleur de la boutique de Cannes exploitée par Luxury Distribution Cannes par la société SMALTO.

Note 7.2. Engagements reçus

Suite à l'arrêt de l'autorisation de découvert bancaire contractée par la société auprès de la banque Neufelize OBC, plus aucun engagement n'a été reçu.

Note 7.3. Entreprises Liées

Bilan	Autres (hors interco)
Actif	
Dépôt de Garantie	182.0
Clients & comptes rattachés	145.3
Autres créances	0.3
Charges constatées d'avance	234.8
Passif	
Dettes fournisseurs	1 054.5
Autres dettes	3.4
Compte de résultat	
Charges d'exploitation	1 353.4
Produits d'exploitation	

La rubrique « Autres » portent sur des sociétés concernées par la notion d'entreprises et de parties liées au sens de l'article R 123-199-1 du Code de Commerce.

Note 7.4. Autres engagements hors bilan

- Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le cumul des heures DIF acquises s'élève à un total de 7 252 heures pour l'ensemble du personnel au 31 mars 2014, estimé à 70 K€.

* *

*